



● CDC : Il y aurait de la fumée sans feu ?

La Direction Générale de la Caisse des dépôts et le Ministère de la Fonction Publique viennent de concocter deux projets de décrets (soumis au prochain conseil supérieur) organisant la fusion de quatre corps existant -2 de catégorie A et 2 de catégorie B - pour obtenir désormais deux corps mais qui seront « spécifiques Caisse des Dépôts ». Les dispositions relatives aux recrutements ne garantissant en rien le remplacement des départs au sein desdits corps toutes les conditions sont réunies pour les mettre « en voie d'extinction », et privatiser les emplois. Ajoutons qu'une fois les emplois privatisés ce serait la question du statut de l'établissement qui peut être posée, puisque l'article 3 du statut général des fonctionnaires stipule que -sauf dérogation-« les emplois civils permanents ...des établissements publics.sont occupés par des fonctionnaires. ».

De la fumée sans feu ? Pas si sûr que cela, s'agissant d'un établissement où se multiplient les filialisations d'activités et ou des missions publiques- telle celle du financement du logement social- sont sérieusement menacées.

● Aux Affaires Etrangères : on met les fonctionnaires aux vestiaires des grands hôtels

C'est à l'occasion d'une conférence donnée par Monsieur Sarkozy, Ministre de l'Intérieur, ce 7 septembre, que 4 agents de l'Etat ont été affectés à l'hôtel Hilton de BRUXELLES pour assurer les fonctions d'agent de vestiaire !!! Que ces agents aient été volontaires ne change rien au fait qu'il y a là des affectations d'agents de l'Etat qui sont parfaitement illégales.

● Redevance : les mécomptes de la réforme

Dans sa traque des « économies » le Ministère des finances a décidé de modifier le mode de recouvrement de la redevance télé, incluant cette dernière sur l'avis de la taxe d'habitation . C'est qu'à la clé ; il y avait 1000 emplois à « récupérer » ! Bilan 2005, après ces suppressions d'emplois et le démantèlement du service, le recouvrement de la redevance a connu une moins value de 30 millions d'euros soit une perte de ressources 30 000 ? par emploi supprimé, ce qui financièrement parlant -et on ne peut s'en tenir à ce seul élément - ne démontre pas une efficacité remarquable. Mais il y a pire puisque selon Le Figaro les recettes 2006 de la redevance ne devraient qu'à 2,3 milliards d'€ au lieu des 2,4 escomptés. Décidément il y a des économies qui coûtent cher

● ONF : Ce contrat est un mauvais plan

Le contrat Etat/ONF(2007/2011) qui vient d'être signé et contre lequel se bat le syndicat CGT, est porteur , à court et moyen terme, d'une dégradation très importante du service public forestier, non seulement dans sa qualité mais aussi dans son contenu même, ainsi que du niveau de l'emploi public statutaire et des conditions de travail des personnels.

En ne reconduisant les montants compensateurs qu'en euros courants, c'est-à-dire en les imputant de l'inflation et en ne finançant plus les missions d'intérêt général qu'à 50% au lieu de 100%, l'Etat ne laisse de place qu'à la recherche d'une augmentation des recettes de cet EPIC, c'est-à-dire que les collectivités locales sont appelées à payer plus cher un service qui se dégrade, d'une part et que, d'autre part, comme l'écrit le secrétaire général du syndicat CGT de l'ONF , il faudra « mobiliser encore plus de bois, l'impératif financier l'emportant sur les considérations liées à l'aménagement et à la sylviculture », remettant en cause « le principe même de la gestion durable ». Et parallèlement, coté dépenses, c'est la diminution importante des emplois de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers qui s'annonce.

Une signature de contrat organisée en grande pompe au palais des congrès d'Epinal, qui a été contestée sur place par une manifestation des personnels qui sont déterminés à faire échec à la logique de ce contrat de plan.

● Médecine scolaire : C'est la santé de nos enfants qui est en cause !

Alerte du coté de la médecine scolaire, où la diminution des effectifs crée des conditions plus que tendues en cette rentrée scolaire. La chute des effectifs a réduit d'un tiers les moyens en personnels, avec par exemple une réduction de moitié des vacataires (40% des médecins) qui n'arrivent pas à se fixer dans la fonction publique où leur qualification est payée, à la vacation, et au tarif de 16,42 euros bruts de l'heure tout de même ! Les ingrats.

Au total le résultat à de quoi inquiéter : Il y a en moyenne 1 médecin pour 8000 élèves, une moyenne déjà catastrophique mais moyenne qui résulte de ratios, cités par les syndicats, qui sont encore plus incroyables : 2 médecins scolaires pour 60 000 élèves en Mayenne !

Et par voie de conséquences tous les enfants ne sont pas systématiquement vus par un médecin scolaire, les bilans (dont celui extrêmement important de la sixième année) ne sont pas toujours effectués.

Et alors que sont prévues de nouvelles missions, comme les bilans obligatoires physiques, psychologiques et de dépistage des troubles du langage du projet de loi de protection de l'enfance, ou encore la loi sur le handicap et la scolarisation des enfants handicapés, le gouvernement a décidé de ne créer aucun emploi au budget 2007 !

● ANPE : le secteur privé joue des coudes et fait ses choux gras

Après une « expérience » en 2005 consacrant la mise en concurrence de l'ANPE avec des opérateurs privés - « expériences » qui n'ont pas été sérieusement évaluées - l'UNEDIC a décidé d'étendre à 46 000 demandeurs d'emploi l'accompagnement et le placement par le secteur privé.

Une privatisation des missions publiques qui ne se fait pas à coût neutre puisqu'alors que l'UNEDIC verse 650 euros à l'ANPE pour le suivi d'un chômeur, il résulte de l'« expérience » effectuée que ce versement a été en moyenne de 4000 euros par chômeur aux cabinets privés. De son coté le directeur de l'ANPE affirme avoir un résultat comparable à ceux du privé pour un coût trois fois plus faible. Ce qui par ailleurs n'exclut

pas le fait qu'avec des moyens supplémentaires - et d'autres orientations - l'ANPE pourrait avoir plus d'efficacité.

En attendant les cotisations UNEDIC nourrissent grassement les opérateurs privés, mais il y a refus de procéder à une revalorisation du pouvoir d'achat des indemnités de chômage, pas même un coup de pouce. C'est que le choix de la privatisation, ça a un coût .

● UE : La discrimination va-t-elle faire un tabac ?

C'est le commissaire européen à l'emploi qui a allumé la mèche en estimant qu'un employeur peut refuser d'embaucher un salarié au motif qu'il est fumeur sans considérer qu'il s'agisse là d'une discrimination au regard du droit européen ! Rien à voir avec un règlement intérieur interdisant de fumer dans les locaux de l'entreprise, dans le service...

On est sur un tout autre terrain !

Cet avis, rendu au nom de la commission, qui revient à considérer que des caractères ou comportements humains relevant des libertés individuelles peuvent être sources d'exclusion d'accès à l'emploi, est totalement inadmissible. Ajoutons que cela ouvrirait la porte et « officialiserait » des refus d'emplois au motif de comportements individuels ou sociaux lourds de dangers pour les libertés démocratiques.

● La Banque mondiale et le CPE : de quoi elle se mêle ?

Et voilà que la Banque mondiale, confirmant ainsi que les intérêts de la finance mondiale ne convergent pas avec ceux des salariés, pointe l'échec de la mise en place du CPE dans notre pays comme une mauvaise chose. Elle dénonce le fait que « le gouvernement français ne s'est pas rendu compte que la situation initiale était vécue par les jeunes comme une situation discriminante ». Mais attention pas pour dénoncer le contenu de la mesure, mais pour souligner qu'il faut une réforme globale et non partielle du marché du travail. **Recul des droits sociaux pour tous, et alignement par le bas, comme cela personne ne parlera de discrimination !**

Un type de raisonnement qui fait largement école : il n'y qu'à se remémorer ce qui s'est dit sur les fonctionnaires pour imposer le recul de nos droits en matière de retraite, et ce qui se dit aujourd'hui sur les régimes spéciaux.